

Projet éolien d'Auppegard et de Thil-Manneville



3 à 6 éoliennes
Potentiel de la zone



4,8 MW
Puissance unitaire maximale
des machines



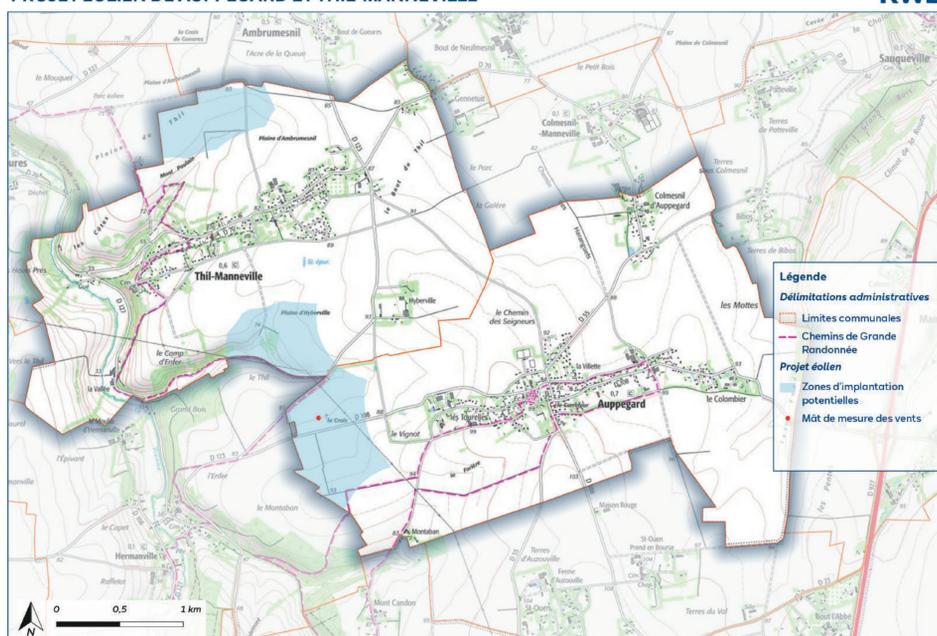
180 m
Hauteur maximale en bout de pale



15 200
Foyers alimentés
Hypothèses conservatrices - Source : RTE, ADEME

PROJET EOLIEN DE AUPPEGARD ET THIL-MANNEVILLE

RWE



Les bénéfices pour le territoire

Les retombées économiques locales sont de diverses natures : les retombées fiscales engendrées par la présence du parc éolien pour les collectivités, la création d'activité économique et d'emplois lors de la phase de construction et d'exploitation du parc, ou encore, les mesures de compensation et d'accompagnement mises en place dans le cadre de l'étude d'impact.

Retombées fiscales pour 6 éoliennes de 4,8MW de puissance unitaire

Communes de Auppegard et Thil-Manneville (cumulées)	51 500 € / an
Communauté de communes Terroir de Caux	136 400 € / an
Département de la Seine-Maritime	87 600 € / an
Etat	7 600 € / an

Estimation des retombées fiscales annuelles, basée sur un scénario de 6 éoliennes de 4.8 MW

Parcs développés par RWE en Seine-Maritime

61,7 MW

éoliennes RWE en service ou accordées

98,4 MW

éoliennes RWE en développement ou en instruction



NOTRE PRESENCE EN SEINE MARITIME

RWE

